

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 12 janvier 2009

L'an deux mil neuf, le douze janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard FALQUERHO, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN - Pascale AUDOIN - Olivier BENGLOAN -  
 Danielle BOURVELLEC - Alain CARIS - Sylvie CORMIER - Gérard FALQUERHO -  
 Marie-Lise FENEUIL - Jean-Claude GENAIVRE - Isabelle GESREL -  
 Béatrice GOUNAUD - Armelle GUILLOUX - Jacques HERIO - Michel JAFFRE -  
 Dominique JEHANNO - Jean-Yves LE BOZEC - Marie-Pierre LE CHEVILLER -  
 Isabelle LE GOFF - Marie-Renée LE HEBEL - Pascale LE OUE -  
 Gérard LE PORTZ - Marie-Thérèse LE TEUFF - André LOMENECH -  
 Elisabeth LUCAS - Rolande MORVAN - Dominique POULMARC'H - Marcel TALVAS -  
 Pascal VALLEE - Fabrice VELY.

### Election du secrétaire de séance :

Monsieur Fabrice VELY a été désigné secrétaire de séance par 28 voix pour et une abstention (F. VELY).

### Condoléances du conseil municipal

Monsieur le Maire exprime, en son nom propre et au nom du conseil municipal, ses très sincères condoléances à Monsieur Jean-Yves Le Bozec et à sa famille qui a eu la douleur de perdre son père la semaine dernière. Monsieur le Maire indique que c'est toujours une épreuve difficile que de voir partir l'un de ses proches et les assure de notre soutien très affectueux.

### Compte-rendu de la séance du 3 novembre 2008

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation votée par le Conseil Municipal

Par délibération en date du 31 mars 2008, le conseil municipal a délégué diverses attributions à Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Les actes pris en vertu de cette délégation sont les suivants :

- **Décision n° 22 du 18 novembre 2008 :**

- ▶ de souscrire un contrat d'entretien des espaces verts auprès du CAT Armor Argoat, dont le siège est situé à Caudan, zone de Kergoussel. L'objet du contrat consiste à assurer l'entretien d'espaces verts par des actions d'entretien et de création d'espaces verts sur la Commune pour un montant de 16 863,60 € TTC. Le contrat est établi pour une durée d'une année, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009.

- **Décision n° 23 en date du 18 novembre 2008 :**

- ▶ de modifier la régie d'avance ticket sport. Outre par le numéraire, les dépenses de la régie d'avances ticket sport seront également payables par chèque tiré sur un compte de dépôts ouvert à la Trésorerie Générale du Morbihan. Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à compter du 1<sup>ER</sup> décembre 2008.

- **Décision n° 24 en date du 28 novembre 2008 :**

- ▶ de souscrire un avenant au marché de travaux relatif à la réalisation de travaux de terrassements et de voirie dans la rue de Kerpont (lot unique), avec la société « SACER Atlantique », dont le siège social est situé à Caudan, pour un montant de 7 620,40 € HT soit 4,19% du montant initial du marché. L'avenant consiste en un changement de masse des travaux de voirie à la demande du maître de l'ouvrage.

- **Décision n° 25 en date du 28 novembre 2008 :**

- ▶ de confier à la société « ARCET », dont le siège social est situé à Caudan une mission de maîtrise d'œuvre relative à des travaux d'assainissement dans le secteur de Kerviec pour un montant de

2 082,50 € HT suite aux conclusions de l'étude de faisabilité. Le taux d'honoraires proposé est de 3.5 %.

**Décision n° 26 en date du 11 décembre 2008 :**

- de contracter un avenant n°1 à la convention de prêt Iéna Aménagement n° 070373 auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Morbihan et de la Banque de Financement et de Trésorerie, filiale du Groupe Crédit Agricole, afin de scinder le prêt en deux tranches à compter de la date qui figurera dans l'avenant. A compter de la date de la scission du prêt qui figurera dans l'avenant n° 1, le capital restant dû sur le prêt, soit 4 500 000 €, sera scindé en deux tranches : tranche 1 pour un montant de 3 900 000 € affecté sur le budget ZAC du Lenn Sec'h ; tranche 2 pour un montant de 600 000 € à mobiliser au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2009 affecté sur le budget principal. L'échéance finale de chaque tranche du prêt est fixée au 15 décembre 2022. Les autres conditions du prêt restent inchangées et sont applicables aux tranches 1 et 2.

**1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009**

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- de prendre acte de l'organisation du débat d'orientation budgétaire 2009.

Monsieur le Maire introduit le débat d'orientations budgétaires en indiquant qu'« il s'agit d'une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales, rendue obligatoire pour celles de plus de 3 500 habitants.

Il constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

Ce débat nous permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif en cours d'élaboration et d'être informés sur l'évolution de la situation financière de notre collectivité.

Il donne aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la Commune et de définir notre politique d'investissement.

Cette année, le contexte national et aussi mondial est particulièrement difficile.

Une crise financière et économique sème la panique un peu partout dans le monde.

Cette crise nous touche particulièrement. Des entreprises implantées sur le territoire de Cap l'Orient sont impactées.

Les salariés de la S.E.R.F. viennent de recevoir leur lettre de licenciement après qu'un projet de reprise partielle de l'activité n'ait pas abouti.

Quant à la S.B.F.M., les jours qui viennent vont être décisifs.

Le groupe Z.E.N. ne laisse rien filtrer sur son plan de poursuite de l'activité, si tant est qu'il existe.

L'implication du groupe RENAULT, son principal client, a été souhaitée par les salariés et également par les politiques.

Avec l'ensemble des élus de Cap l'Orient, nous avons affiché notre solidarité avec l'ensemble des salariés de la S.B.F.M. et nous nous sommes associés au vœu pris par le dernier conseil communautaire.

Je passe la parole à Christophe ALLAIN qui va vous présenter les orientations budgétaires 2009 relatives à notre collectivité ».

Monsieur Allain intervient en ces termes : « Comme chaque année, les orientations budgétaires constituent un moment privilégié pour tenter d'envisager l'avenir. En ce début 2009, l'exercice n'aura - probablement - jamais été aussi difficile du fait de la crise sans précédent que nous devons affronter.

Il nous faut en effet remonter à l'année 1993 où nous avons connu une récession de -1,3 %. Si aujourd'hui les circonstances sont bien différentes, nous subissons tout de même les effets d'une crise financière qui se double désormais d'une crise économique.

Ce soir, il ne s'agit que de débattre des orientations et même s'il n'y aura pas de vote à l'issue de ce débat, cet exercice n'a rien pour autant d'une formalité et nous devons l'aborder le plus sérieusement possible. Aussi vous me permettrez d'envisager le débat sous quatre angles.

D'abord nous évoquerons le contexte économique national, suivra ensuite une analyse succincte de la situation financière de la commune, en troisième lieu nous aborderons les paramètres dont nous devons tenir compte dans l'élaboration du budget enfin, et ce sera sans doute le plus difficile, nous envisagerons les esquisses d'arbitrages pour 2009.

Au chapitre des éléments du contexte économique national, je ne suis pas économiste de formation mais il n'est pas besoin d'être « grand clerc » pour commenter les événements qui sont survenus en 2008. Vous ne serez pas surpris d'un état des lieux inquiétant dans un contexte général, lui aussi, fortement dégradé. Même si la crise était latente et « couvait » depuis plusieurs mois, une date semble faire l'unanimité de tous, c'est celle du 15 septembre 2008, jour où la crise financière éclate véritablement à Wall- Street.

A cet égard vous me permettrez de reprendre une citation de Jean Boissonnat qui me semble bien résumer la situation : « En choisissant d'abandonner à son sort la banque Lehman Brothers, le secrétaire américain au Trésor et le président de la Réserve fédérale ont entraîné la finance mondiale sur des terrains inconnus. Le choc s'est propagé d'un continent à l'autre, les Européens se sont unis pour sauver leurs banques avant de devoir faire face à la récession ».

La récession, nous y sommes aujourd'hui. A ceci s'ajoutent dans la zone euro des prévisions de croissance négative pour 2009 (- 0,5%), des perspectives de croissance limitées pour la France (0% tout au plus), une hausse inquiétante du chômage depuis la rentrée de septembre (nous avons dépassé la barre symbolique des 2 millions), une raréfaction et un renchérissement du coût du crédit malgré la baisse du taux directeur de la B.C.E à 2,50 %.

Malgré tout, - et c'est peut être le seul indicateur positif du moment -, le ralentissement économique n'apporte pas que des mauvaises nouvelles. Il se traduit actuellement - (mais pour combien de temps ?) - par une baisse de la

demande mondiale de pétrole, baisse qui elle-même a provoqué un repli accéléré des cours que nous constatons actuellement à la pompe.

Pour tenter d'enrayer le spectre d'une récession annoncée, les pouvoirs publics ne sont pas restés « les bras croisés ». Plan de soutien aux banques de 10,5 milliards d'euros en septembre, plan de relance de l'Union européenne (200 milliards d'euros), mise en place d'un « fonds souverain à la Française » et, surtout, « plan de relance » de 26 milliards d'euros présenté par le Président de la République à Douai début décembre.

La création d'un ministère de la Relance de plein exercice insufflé un volontarisme politique inédit. Première question : l'efficacité de cette stratégie sera-t-elle au rendez-vous en 2009 ? Deuxième question : faudra-t-il un autre plan dans les prochains mois ? Je ne suis pas dans les antichambres mais on susurre ici ou là qu'un deuxième plan serait en préparation pour le mois de mars. Je n'ai pas les réponses aujourd'hui et quand bien même je les aurais, je laisserai aux analystes et aux experts avisés le soin de commenter ces mesures dans la durée.

Une chose est certaine, la dégradation de la conjoncture a connu en quelques mois un effet très rapide sur nos finances publiques et je prendrai un seul exemple : le Parlement avait initialement voté un déficit de 41,7 milliards pour l'Etat en 2008. En réalité, avec les conséquences directes de la crise, le « trou » sera plutôt de 56 à 57 milliards selon les estimations provisoires du ministère du Budget.

Inévitablement, le dérapage de nos finances publiques va s'accélérer en 2009 sous l'effet conjugué, et du plan de relance (qui a un coût) et d'une baisse attendue des recettes fiscales due au ralentissement de l'activité. S'agissant de l'impôt sur les sociétés pour ne prendre que cet exemple, les toutes dernières prévisions de Bercy font état d'un manque à gagner estimé entre 9 et 9,5 milliards pour 2008.

Faut-il rappeler que « le programme de stabilité européen » fixe à 60% du PIB la limite autorisée de l'endettement pour un Etat membre de l'Union. Le programme de stabilité transmis par la France fin décembre à la Commission européenne envisage une dette publique qui devrait atteindre 69,1% du PIB fin 2009.

Troisième question : sommes-nous donc résignés à laisser filer ainsi les déficits ? Le dérapage ne laisse personne indifférent. Certains diront « à crise exceptionnelle, mesures exceptionnelles », toujours est-il que le fameux « retour

à l'équilibre» prévu initialement en 2010, puis reporté à 2012, est désormais porté à l'horizon... 2014. « L'exception française » en termes de déficits abyssaux a de beaux jours devant elle.

Voilà résumées les données du contexte économique dont nous devons tenir compte dans l'élaboration de notre budget. Ces données auront nécessairement un impact sur le fonctionnement de nos collectivités.

Après « l'état des lieux » national que je viens de dresser, nous pouvons tenter d'esquisser au niveau local les premiers enseignements de l'exécution des dépenses et des recettes en 2008. Rassurez-vous, je ne vais pas reprendre tous les chapitres mais simplement « les grands volumes » puisque les grands éléments ont été inclus dans le compte-rendu de la commission des finances de 16 décembre.

Sur l'exécution des dépenses principales, trois postes sortent du lot : la masse salariale, les charges à caractère général ainsi que les charges financières.

Sur la masse salariale, nous constatons qu'elle est globalement bien maîtrisée et surtout qu'elle ne dérape pas. Nous avons constaté une augmentation des charges de personnel de 3,6% par rapport à 2007, ce qui est un taux raisonnable, en comparaison à l'augmentation de 5,12% constatée en 2007. Avec la décision modificative du mois d'octobre et les 25 000 € supplémentaires de précaution, nous avons donc tablé au plus juste.

Les charges à caractère général augmentent, il est vrai, du fait renchérissement du coût des matières premières en 2008. Ceci est vrai pour les postes d'énergie, le carburant ainsi que pour le volet alimentation. Toutefois, et je ne vous l'apprends pas, l'explication principale dans l'augmentation des charges à caractère général s'explique par la subvention pour le CCAS qui a doublé en raison de l'ouverture de la Maison de l'enfance. Nous sommes passés de 200 000 € à 390 000 €. Nous avons confié au CCAS le soin de gérer ce nouvel outil, il nous faut maintenant accompagner en année pleine le fonctionnement normal de ce service.

Quant aux charges financières, elles restent maîtrisées (107 868 €) grâce à une gestion active de la dette. Pour rappel, la dette à Caudan, c'est 2,8 millions d'euros ce qui représente 490 € par an et par habitant. Il s'agit d'un endettement faible pour une commune de notre importance. Pour vous donner un ordre de grandeur, une commune du Pays de Lorient à peu près équivalente à notre strate - mais que je ne citerai pas - ce sont 11 M€ de dettes.

Sur l'exécution des recettes 2008, les ressources provenant des services municipaux ont été satisfaisantes. Les recettes cumulées de tous les services (piscine, restaurant scolaire, accueil de loisirs, activité jeunesse, salle des fêtes) sont supérieures à l'année 2007.

Autre donnée à prendre en compte sur le volet recettes, le ralentissement du marché immobilier constaté en 2008 n'a - finalement - pas trop affecté les rentrées des droits de mutation même si nous avons bien anticipé une baisse du produit de la taxe additionnelle lors de l'élaboration du budget primitif.

Enfin le contrat CAF a permis en 2008 de financer en grande partie les actions liées à la jeunesse (140 000 €).

Les paramètres à prendre en compte pour l'année 2009 sont les suivants.

Premier paramètre. Nous savons déjà que les dépenses prévisionnelles de fonctionnement seront revues à la hausse et ce, pour plusieurs raisons :

Les charges de personnel sont liées à l'évolution du point de la fonction publique. Pour 2009, il est prévu + 0,5% en juillet et + 0,3% en octobre. Les dépenses de la maison de l'enfance sur une année entière nécessiteront un abondement de la subvention allouée au CCAS. A ce titre, nous avons demandé au CCAS un prévisionnel aussi précis que possible. Les tensions constatées sur le marché monétaire sont propices à renchérir les coûts des intérêts d'emprunts et même si nous avons à Caudan des charges financières maîtrisées, l'évolution des frais financiers est toujours incertaine. 53% de nos emprunts sont contractés en taux révisibles. Autre donnée importante à prendre en compte pour 2009, des opérations d'ordre de perte de change liées à des emprunts que nous avons contractés en devises voici quinze - vingt ans. Les écritures d'ordre n'ont jamais été effectuées et le coût est estimé à environ 80 000 €.

Deuxième paramètre : le contexte en 2009 sera « contrasté » pour nos recettes de fonctionnement.

En négatif pour nos recettes, les collectivités locales bénéficient de concours qui représentent 20% du budget de l'Etat. Nos collectivités, qui sont dans leur ensemble plutôt bien gérées, subissent elles aussi les conséquences « fâcheuses » de certaines dispositions issues de loi de finances. Un seul exemple : les dotations de l'Etat, du fait de la disparition du « pacte de

croissance et de solidarité », vont connaître en 2009 une très faible progression voire une stagnation. Malgré le fait que nous avons dépassé la barre des 7 000 habitants, il ne faut pas attendre de l'Etat des subsides supplémentaires. La dotation globale de fonctionnement reste notre principale dotation (651 000 €) mais elle bénéficiera d'une indexation minimale sur l'inflation et sa progression pourrait même être gelée en 2009. Dans le même temps, le dynamisme de nos recettes dont nous avons bénéficié jusqu'alors pourra connaître en 2009 « un début de fléchissement » du fait d'une conjoncture économique plus morose. Début de fléchissement pourquoi ? D'abord, la récession économique affectera nécessairement nos recettes fiscales en cas de fermetures d'entreprises. L'actualité économique et sociale du Pays de Lorient est suffisamment explicite pour que je ne m'y étende pas. La liquidation judiciaire de la SERF fin décembre est déjà une mauvaise nouvelle pour les salariés, c'est aussi et par voie de conséquence moins de recettes fiscales pour la collectivité. Quant à la SBFM, nous sommes tous rivés au 20 janvier, date à laquelle le tribunal de commerce de Lyon doit rendre sa décision. Pour rappel, la SBFM, ce sont 560 emplois sans compter les sous-traitants. La SBFM, c'est aussi 2 M€ de taxe professionnelle qui tombent dans la corbeille communautaire et environ 119 000 € de taxes foncières pour Caudan. Contexte plus délicat aussi en raison de l'érosion attendue des droits de mutation en lien direct avec la crise immobilière qui véritablement va produire son plein effet en 2009. Faut-il rappeler que cet impôt est lié aux transactions immobilières. Pour une commune comme la nôtre, le rendement n'est pas négligeable en période de dynamisme du marché immobilier et nous n'avons à Caudan jamais considéré cette taxe comme un élément pérenne mais comme un facteur exceptionnel.

En positif, nous tablons sur une évolution favorable des bases prévisionnelles d'imposition. Nous savons déjà par les services fiscaux que les bases nominales seront en hausse pour 2009 (+ 1,5% pour le foncier non bâti, + 2,5% pour le foncier bâti. Autre recette supplémentaire à attendre mais qui sera marginale puisqu'à partir du 1er janvier, l'exonération de deux ans du foncier bâti pour les entreprises prendra fin, c'est ce que nous avons voté en septembre. Autre élément à prendre en compte dans les recettes, l'excédent de clôture de 100 000 € provenant de la zone de Kerloïc qui sera réinjecté dans le budget principal.

La taxe locale d'équipement, qui est une taxe d'urbanisme, est perçue par la Commune et son produit représente, selon les années, entre 19 000 € et 38 000 €. Le taux est actuellement de 1% et si le Conseil en décide tout à l'heure, il pourrait être relevé à 2%, ce qui nous procurerait des recettes supplémentaires, recettes utiles en cette période.

Autre recette importante pour Caudan, le versement de la dotation de solidarité communautaire de compensation. Il s'agit en fait d'une réaffirmation du « pacte d'origine » lié à la transformation en 1999 du district en communauté d'agglomération. Pour Caudan, ce sont 305 000 € qui tomberont dans notre escarcelle. Faut-il rappeler que nous avons besoin de cette somme qui nous sert principalement à l'entretien de nos zones.

Enfin une réévaluation (éventuelle) des tarifs municipaux pourrait constituer une source (marginale) de financement des dépenses de fonctionnement. Je ne vais pas rentrer ce soir dans le vif du débat, nous l'aurons sans doute lors du vote du budget primitif fin février. Je rappelle aujourd'hui qu'aucune décision n'est prise quant au relèvement éventuel des tarifs municipaux.

Troisième et dernier paramètre : nos marges de manœuvre seront plus limitées pour quatre raisons.

D'abord notre autofinancement tend à se réduire par « l'effet ciseau » constaté dans la section de fonctionnement. « effet ciseau » facilement constatable, c'est-à-dire des charges de fonctionnement en hausse avec une stagnation des recettes réelles. Cet « effet ciseau » se traduit aussi par le grignotage de notre excédent de fonctionnement. Pour mémoire, notre excédent c'était 1,9 M€ en 2005, 1,7 M€ en 2006, 1,5 M€ en 2007. Au 31 décembre 2008, nous sommes exactement à 1,35 M€ (ce qui est mieux que nos prévisions puisque nous pensions être plus proche d'1,2 M€ que d'1,3 M€).

Des marges de manœuvre plus limitées deuxièmement, en raison du niveau élevé de « restes à réaliser » évalués 978 000 €. A cet égard, nos dépenses d'investissements s'établissent en 2008 à hauteur de 65,4%, ce qui est un très bon taux. Il nous restera des programmes d'équipements que nous devons réaliser sur l'exercice 2009 et qu'il faudra bien prendre en compte. Je prendrai deux exemples : les travaux de la route de Kerviec, ce sont 375 000 € qui seront à payer sur l'exercice 2009 ; la maîtrise d'ouvrage étant assurée par Lanester. Quant à la rue de la Libération, ce sont 380 000 € à prévoir sans compter les petits programmes connexes.

Marges de manœuvre plus limitées encore car il restera aussi des investissements lourds tels que la restructuration de la route « ex CD 18 ». Il s'agit d'un chantier conséquent avec une dépense totale en volume de l'ordre de 3,6 M€ sur la totalité du tracé qui va de Kerflem à Metro. Pour vous donner un ordre de valeur, la première tranche « Kerflem-Kerbéban », c'est 1,4 M€ qui ne

concerne que la partie voirie. Voilà l'exemple type d'un dossier dont il faudra prendre assez vite une décision.

Marges de manœuvre plus limitées enfin car il nous faudra, bien évidemment, « digérer » en année pleine le fonctionnement de la Maison de l'enfance. En anticipant sur les besoins nouveaux de la population, nous avons fait le choix collectif d'investir dans la petite enfance. Il s'agit maintenant de traduire budgétairement ce choix et il s'agit aussi d'un nouveau service rendu à la population avec dix emplois supplémentaires, faut-il le rappeler.

Du contexte plus tendu que je viens de brosser, j'ai envie de répondre que l'optimisme et le volontarisme doivent nous servir de boussole pour 2009. Optimisme et volontarisme, pourquoi ?

Nous sommes maintenant au milieu du gué et des choix seront à faire en adéquation avec le programme sur lequel nous avons été élus. Nous n'oublions pas que nous sommes au service de la population et nous entendons bien le rester.

Je rappelle, et c'est ce qu'il faut retenir, que nous tablons sur un prévisionnel de travaux pour 2009 qui tournera à hauteur de 2,2 M€, et ce sans compter avec les « restes à réaliser » de 2008 qui s'établissent à environ 1 M€.

J'ai envie de vous dire, « oui la crise est là mais ne cédon pas à la panique pour autant ». Comme l'a bien souligné le Maire lors de ses vœux le 29 décembre, nous envisageons malgré tout un effort soutenu d'investissement pour 2009 et, s'il est un message supplémentaire que je souhaite faire passer, c'est que nous continuerons à investir cette année sans mettre pour autant en péril « nos fondamentaux ».

« Nos fondamentaux budgétaires » à Caudan, ce sont deux éléments : premièrement, c'est la préservation de notre excédent de fonctionnement (1,35 M€). Cet excédent a son importance, c'est d'abord une soupape de sécurité, c'est ensuite des marges de manœuvre qu'il nous faut conserver. Deuxièmement, c'est le maintien d'une « dette raisonnable » qui doit rester la contenue possible. C'est aussi un devoir envers les contribuables.

Investissement soutenu en 2009 car nous avons ce souci en tant que collectivité de favoriser l'investissement et notamment l'investissement public en cette période difficile pour les entreprises. Faire travailler les entreprises de ce secteur et les salariés, c'est aussi contribuer à faire tourner l'économie et avant

tout l'économie locale. Nous devons en quelque sorte être un amortisseur à la crise.

Enfin si les principaux programmes 2009 ne seront pas remis en cause dans leur ensemble, sans doute devrons-nous toutefois nous adapter. Sans parler pour autant de « réduction de la voilure », il est clair que certains programmes devront être revus ou étalés dans le temps par des reports ou tout simplement parce qu'il nous sera difficile de tout réaliser en 2009 (je pense en particulier aux travaux sur l'ex CD 18 que j'ai évoqués tout à l'heure).

De ce débat d'orientation, nous devons tirer quelques lignes directrices qui nous serviront à construire le budget primitif. Ces lignes directrices, elles sont au nombre de trois :

Premièrement, dans une conjoncture plus difficile, nous devons tendre à une maîtrise encore plus affirmée de nos dépenses de fonctionnement. La maîtrise des dépenses de fonctionnement ne devra toutefois pas porter atteinte à nos missions de service rendus à la population. En clair, il n'y a pas de recrutement statutaire supplémentaire en 2009.

Deuxièmement, « un calibrage » de nos investissements sera utile afin de tenir compte de notre capacité d'autofinancement et des conditions d'accès au crédit. L'accès au crédit est actuellement plus difficile et surtout plus coûteux même pour une collectivité comme la nôtre. Si notre capacité d'emprunt existe, (nous ne la nions pas), nous ne pouvons le faire à n'importe quelles conditions. Aussi l'engagement de programmes lourds sera conditionné à leurs financements et, surtout, à la préservation d'un niveau d'autofinancement suffisant.

Troisièmement, et c'est sans doute le point le plus important, l'année s'ouvre dans un environnement fiscal plus tendu. Il suffit de lire la presse. 2009 s'inscrit dans un contexte général de hausse des taux d'imposition. De nouveaux impôts sont même créés.

A cet égard, j'ouvrirai ici une petite parenthèse. La décision de Cap l'Orient d'instaurer une « taxe additionnelle » pour 2009 n'est pas neutre. Il faut le dire, nous avons été surpris, comme d'autres, par la méthode qui a consisté à ouvrir ce débat en fin d'année alors que la situation budgétaire de Cap l'Orient était connue depuis longtemps. Lors du précédent mandat 2001-2008, les élus de Caudan avaient tiré, à maintes reprises, « la sonnette d'alarme » en demandant « une réduction drastique de la voilure ». Sauf erreur de ma part, je n'ai pas entendu le Président de Cap l'Orient, le jour de son installation en avril, évoquer

dans son programme l'instauration d'une taxe additionnelle pour la fin de l'année ! Ce passage en force, à la veille des fêtes, ne me semble pas être une méthode correcte vis-à-vis des contribuables de Cap l'Orient. Les élus caudanais à Cap l'Orient ont voté contre cet impôt et ils ont eu raison. Pour autant, l'instauration de « l'impôt ménage » est maintenant un élément dont nous devons tenir compte dans l'élaboration de notre budget primitif.

Compte tenu du contexte général plus difficile que je viens d'évoquer, compte tenu de la mise en route de nouveaux services et équipements (la Maison de l'enfance), compte tenu - et c'est important - de l'impact des hausses d'imposition prévues en 2009 (département + 3,5 % et création de la taxe additionnelle à Cap l'Orient), compte tenu donc de tous ces éléments, doit-on à Caudan relever nos taux ? Voilà la question posée.

A ce jour, aucune décision n'est prise concernant un éventuel relèvement des taux d'imposition.

Une chose est sûre, la seule variable d'ajustement dont nous disposons concernera l'évolution des recettes fiscales. En clair, cette évolution dépendra elle-même de l'évolution des bases prévisionnelles d'imposition et nous le saurons à la fin du mois par la Trésorerie générale.

En tout état de cause, le « pacte fiscal » qui nous lie aux Caudanaises et au Caudanais reste d'actualité. Il n'est pas dans les usages de cette maison de relever les taux par « confort » ou pour assortir une politique d'équipement de « prestige ».

Faut-il rappeler que nos taux qui restent parmi les plus bas du Pays de Lorient, n'ont pas été relevés depuis 2004 et, je le répète, si nous le pouvons, nous maintiendrons ces taux en 2009.

Nous avons à Caudan, et ce sera ma conclusion, le souci de faire vivre les équipements nouveaux, d'apporter un service rendu à la population. Nous sommes également conscients que le levier fiscal est un outil que nous devons utiliser avec parcimonie et équité surtout en cette période plus difficile pour le pouvoir d'achat de la population.

Dans les semaines à venir, nous aurons ce souci de ne pas charger la « barque fiscale ». Malgré un contexte plus délicat, il n'est pas question pour nous de dramatiser l'état de la situation, nous allons nous atteler à construire un budget le plus équitable possible au service des Caudanaises et des Caudanais.

Voilà, au nom de la majorité municipale, les éléments du débat d'orientation. Nous n'avons rien à cacher et nous avons souhaité, en toute transparence, mettre tous les éléments sur la table ».

Monsieur Genavre intervient en ces termes : « La planète vit un séisme financier, économique et aussi social, qui a éclaté le 8 octobre 2008, qui est venu s'ajouter aux problèmes spécifiques de notre pays : le déficit budgétaire, l'endettement important, le déficit continu du commerce extérieur.

Ce cumul a pour effet de réduire l'argent disponible en circulation, qui explique d'une part la récession et d'autre part la dégradation de la demande via celle du pouvoir d'achat.

Notre Commune doit donc, à son niveau, faire face à une situation conjoncturelle et financière exceptionnelle pour 2009, et imprévisible, car les diagnostics et les remèdes n'ont pas de références historiques ; les perfusions faites par les Etats étant des soins de premières urgences.

Notre budget de fonctionnement 2009 doit donc rester prudent et raisonnable, pour ne pas générer de nouvelles dépenses durables. Conservons au moins pour le moment le maintien et l'amélioration progressive de nos acquis.

Il serait souhaitable d'endiguer l'évolution globale des dépenses entre 1,8% et 2% du compte administratif 2008, référence des dépenses réelles de l'année passée.

En effet, les recettes deviennent plus incertaines ou au mieux stables, ou peu actualisées.

Il est donc nécessaire de faire preuve d'une sagesse calculée, pour conserver un excédent de fonctionnement proche de 1 200 000 euros, malgré l'effet de ciseau, montant assurant une certaine indépendance financière et une politique d'investissements soutenus.

La section investissement nous offre plus de liberté d'entreprendre, car la Commune est peu endettée et doit profiter de la baisse des taux, facteur de relances ; la banque d'Angleterre vient de fixer son taux à 1,5% le 8 janvier 2009.

De plus, l'investissement est un moteur de reprises accélérées, car il a un effet multiplicateur, efficace et rapide, sur l'économie locale et favorise l'emploi.

Nous pouvons donc ambitionner un volume d'investissement de trois millions d'euros, qui sert l'intérêt général, sans accroître d'une façon significative notre endettement communal.

La possible problématique me semble moins au niveau des taux à la baisse, qu'au niveau du volume de crédit bancaire disponible. Des autorisations d'emprunts seraient sans doute une précaution, une sûreté, pour ne pas freiner les décisions des investissements futurs.

La solidité financière de Caudan nous permet d'affronter les événements extérieurs, sans craintes excessives, notre avenir reste entre nos mains, avec notre capacité et notre savoir d'entreprendre avec raison. L'action et la détermination valent mieux que la simple gestion passive des événements.

Une nouvelle théorie fiscale est née : « le (votre) bonheur est dans l'impôt ».

L'impôt devait et doit rester l'ultime solution d'ajustement avec l'objectif d'équilibre strict, tout en ayant pour objectif de réduire l'endettement et d'autofinancer une partie des investissements votés qui ont un effet de levier pour le développement.

C'était une conclusion technique et comptable

Depuis peu, la justification de l'impôt se fonde sur un appel à la solidarité ou à titre de précaution, pour des investissements non programmés !

L'appel à l'impôt devient une décision de fraternité sécurisante (de précaution), au nom du bien être de tous ! La ponction fiscale est un acte de générosité obligatoire ! Cette dérive n'est pas acceptable, en jouant sur la fibre sentimentale ».

Madame Le Cheviller indique que les frais de personnel affectés à la Maison de l'enfance représentent un montant de 150 630 € à la date du 31 décembre 2008 et ajoute que les autres dépenses de fonctionnement se situent à hauteur de 48 000 € à la même date.

Monsieur le Maire exprime son attente par rapport à une année pleine de fonctionnement de la structure et espère que les subventions de la Caisse d'allocations familiales seront effectivement maintenues.

Monsieur Le Bozec estime que les collectivités territoriales doivent monter l'exemple dans cette période de crise économique et ce d'autant plus lorsque celles-ci disposent de moyens importants. Monsieur Le Bozec pense qu'il y a lieu d'être optimiste pour l'avenir dès 2009.

Monsieur Caris souhaite apporter des nuances par rapport à l'exposé, brillant, effectué par Monsieur Allain. Monsieur Caris estime qu'une politique budgétaire ne peut pas être antiéconomique, ni antisociale au niveau communal et se dit content d'entendre de la part de Monsieur Genavre un discours keynésien et non pas seulement libéral. Monsieur Caris pense que la politique budgétaire ne doit pas alimenter le ralentissement économique mais au contraire entraîner une politique active de l'investissement public pour soutenir les entreprises locales, voire au-delà, sachant que la crise est loin d'être terminée lorsque nous constatons la situation économique américaine.

Madame Lucas pense qu'il ne faut pas comparer la situation aux Etats-Unis et celle que nous vivons actuellement dans l'Union européenne.

Monsieur Caris estime qu'il est nécessaire, dans cette période de crise, de limiter les charges sur les ménages et sur les entreprises et exprime son souhait de ne pas voir les taux d'imposition de la Commune revalorisés, sachant que la Commune dispose des moyens suffisants, au moins en 2009. Monsieur Caris note qu'il est possible de réduire l'autofinancement des investissements et d'augmenter le recours à l'emprunt, sachant que les taux d'intérêt doivent continuer à baisser.

Monsieur le Maire précise que le montant des pertes de change annoncé concerne les emprunts souscrits depuis une vingtaine d'années et constitue un montant global sur cette période. Monsieur le Maire note aussi que la Maison de l'enfance a correspondu avec la création de dix emplois, ce qui est significatif dans cette période, ajoute que le taux de réalisation des investissements est important malgré le fait que certaines dépenses, réalisées, ne sont pas facturées à ce jour à la Commune. Monsieur le Maire rappelle le contexte fiscal touchant les ménages : l'impôt communautaire qui vient d'être créé, l'augmentation des taux d'impôt par le conseil général du Morbihan, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Monsieur le Maire tient à souligner que, dans le contexte actuel, il n'est pas prévu de revaloriser les taux communaux.

Monsieur le Maire conclut en ces termes : « Les grandes lignes de notre politique d'investissement viennent d'être esquissées au cours de ce débat. Elles s'inscrivent dans le droit fil des engagements que nous avons pris en mars 2008.

Le futur proche va donc concerner la fin des travaux lancés en 2008, la ZAC du Lenn Sec'h, l'ex CD 18, la voirie et l'entretien de nos équipements.

C'est donc dans un contexte local où les pressions pour une action à court terme et parfois même de première nécessité sont plus fortes que jamais que doivent se faire les indispensables et incontournables arbitrages.

Il nous faut conserver une vraie volonté de se battre. Il nous faut veiller à être en lien avec les habitants, porter attention à l'autre et apporter notre contribution à la cohésion sociale de notre Commune.

Et il ne faut pas rajouter de la crise à la crise.

Et même s'il y a peu de temps, certains critiquaient le soi-disant excès de dépenses des collectivités locales, maintenant on invite les collectivités à investir pour soutenir l'économie.

Oui, notre Commune doit continuer à investir de manière bien ciblée.

Répondre sans discernement à la dépense serait peu utile.

C'est l'engagement que nous devons traduire dans les prochaines semaines lors de la construction du B.P. 2009.

Je remercie notre collègue Christophe, adjoint aux finances, pour la présentation de ce débat d'orientations budgétaires 2009 ».

## 2 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT - DECISION-MODIFICATIVE

### N° 1.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative n° 1 au budget primitif 2008 (budget annexe du service de l'assainissement) qui est annexée à la présente délibération.

### 3 - ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET LA MAISON DE RETRAITE DE KERGOFF

Dans le cadre du projet de construction de la Maison de retraite de Kergoff et du projet d'extension de l'institut médico-éducatif de Kergadaud, un échange de terrains doit être opéré entre la Commune et la Maison de retraite de Kergoff.

Cet échange de terrains doit également permettre de régulariser le transfert de propriété du site du plan d'eau de Kergoff et de ses abords à la Commune.

Les terrains cédés par la Commune à la Maison de retraite de Kergoff sont cadastrés en section AC numéros 886 (d'une contenance de 5 355 m<sup>2</sup>), 888 (192 m<sup>2</sup>), 889 (7 278 m<sup>2</sup>), 891 (1 701 m<sup>2</sup>), 893 (34 m<sup>2</sup>), 899 (1 719 m<sup>2</sup>).

Les terrains cédés par la Maison de retraite de Kergoff à la Commune sont cadastrés en section AC numéros 1 (d'une contenance de 1 375 m<sup>2</sup>), 2 (5 970 m<sup>2</sup>), 35 (7 170 m<sup>2</sup>), 53 (3 780 m<sup>2</sup>), 59 (4 285 m<sup>2</sup>), 60 (12 330 m<sup>2</sup>), 61 (4 230 m<sup>2</sup>), 62 (2 585 m<sup>2</sup>), 63 (730 m<sup>2</sup>), 64 (8 655 m<sup>2</sup>), 70 (18 110 m<sup>2</sup>), 71 (3 155 m<sup>2</sup>), 72 (3 920 m<sup>2</sup>), 73 (1 658 m<sup>2</sup>), 896 (240 m<sup>2</sup>), 897 (167 m<sup>2</sup>).

Il est précisé qu'un sentier de randonnée public sera aménagé sur une partie des parcelles cadastrées en section AC numéros 65 et 67, actuellement propriétés de la Maison de retraite, qui seront transférées pour l'emprise concernée, après réalisation d'un document d'arpentage, à la Commune.

France Domaine a été consultée sur la valeur vénale de ce terrain, conformément à la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public.

L'échange de terrains est consenti à titre gratuit.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'échange de terrains entre la Commune et la Maison de retraite de Kergoff, décrits ci-dessus,
- d'approuver l'échange de terrains à titre gratuit,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi sous la forme notariée par l'étude de Maître Huguet, notaire à Plouay,
- de préciser que les frais d'acte sont à la charge de la Maison de retraite de Kergoff.

Monsieur le Maire précise que le projet prévoit soixante-douze places, correspondant à six unités de douze places, avec une demande de permis de construire qui devrait aboutir avant la mi-juin prochain et indique que le projet représente un volume de dix millions d'euros.

Madame Audoin demande à savoir si le projet intègre un accueil de jour.

Monsieur le Maire répond que l'ADMR est en relation avec la Commune pour un projet situé près de la Résidence Le Belvédère.

#### 4 - PRESCRIPTION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES GUERBET - PROJET D'ARRETE PREFECTORAL - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par courrier en date du 2 décembre dernier, Monsieur le préfet du Morbihan indique qu'il envisage de prescrire un plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement GUERBET implanté à Lanester (usine de fabrication de produits chimiques iodés de synthèse) et sollicite l'avis du conseil municipal sur les modalités de la concertation envisagées : documents tenus à la disposition du public en mairie de Lanester et sur le site internet de la préfecture du Morbihan ; registre prévu en mairie de Lanester ; réunions d'information publique.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur les modalités de la concertation décrites ci-dessus.

## 5 - JOURNEE DE SOLIDARITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

La loi du 30 juin 2004 institue une journée de travail supplémentaire dénommée « journée de solidarité » qui s'applique notamment aux agents de la fonction publique territoriale. Cette loi a été modifiée en avril 2008 pour supprimer la référence obligatoire au lundi de Pentecôte.

Le comité technique paritaire avait été saisi lors de la réunion de cette instance paritaire le 16 novembre 2004 qui avait validé la date du lundi de Pentecôte en tant que journée de solidarité : les services ne fonctionnent pas ce jour-là mais les agents à temps complet doivent en contrepartie travailler annuellement 1 589 heures (au lieu de 1 582 précédemment).

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver la fixation de la journée de solidarité au lundi de Pentecôte et de fixer la durée annuelle du temps de travail des agents exerçant à temps complet à 1 589 heures.

## 6 - ENTRETIEN DES APPAREILS DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE PAR LE RESEAU D'EAU POTABLE

Deux projets de contrat sont proposés à l'approbation du conseil municipal : l'un avec la SAUR, le deuxième avec le service de l'eau de Cap l'Orient. Ces projets ont pour objet de fixer les modalités d'entretien et de contrôle des ouvrages de lutte contre l'incendie. La compétence en matière de lutte contre les incendies est dévolue aux maires, en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales

Le projet établi avec Cap l'Orient concerne le réseau incendie existant dans les zones d'activités de Kerpont et de Lann Sévelin : 31 hydrants sont concernés pour un montant unitaire de 30 € HT pour les campagnes de contrôle biennuelles et pour les essais ponctuels.

Le projet établi avec la SAUR prévoit un montant 61 € HT pour des prestations similaires.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le contrat établi entre la Commune et Cap l'Orient, annexé à la présente délibération,
- d'approuver le contrat établi entre la Commune et la SAUR, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à l'effet de signer les deux contrats correspondants.

#### 7 - FERMETURE DU CAMPING MUNICIPAL DE KERGOFF

La commission « Cadre de vie - tourisme - loisirs - environnement » réunie le 16 décembre dernier a émis un avis favorable à la fermeture du camping municipal.

Les chiffres de la fréquentation se sont fortement dégradés depuis de nombreuses années : 1 378 emplacements loués en 2002 représentant 3 612 personnes ; 615 emplacements loués en 2006 représentant 1 463 personnes ; 337 emplacements loués en 2008 représentant 739 personnes.

Le déficit d'exploitation est pour les mêmes années de référence respectivement de 3 873 €, 7 301 € et 3 703 €.

Il appartient au conseil municipal de statuer définitivement sur la fermeture de l'équipement basée sur des motifs de faible fréquentation et de déficit d'exploitation.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- de procéder à la fermeture du camping municipal de Kergoff pour les motifs décrits ci-dessus.

Monsieur Caris fait part de ses regrets que la Commune ait tant investi dans l'équipement.

Monsieur le Maire répond que la structure a bien fonctionné au début mais ajoute que le nombre de saisonniers et de vacanciers n'a cessé de diminuer par la suite.

Monsieur Vély note que la maintenance minimale du site devrait être poursuivie avant de prendre une position portant sur le devenir à plus long terme de celui-ci.

### 8 - FIXATION D'UN TARIF

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- de fixer le tarif de participation des familles au séjour de ski prévu au mois d'avril 2009 à 410 € pour les jeunes caudanais et à 550 € pour les jeunes domiciliés à l'extérieur de la Commune.

### 9 - PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2,

Considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme,
- d'exempter en totalité de l'obligation de participation, les constructions de logements sociaux visés au II de l'article 1585-C du Code général des impôts, en application du sixième alinéa de l'article L. 332-11-1 du code de l'urbanisme.

## 10 - TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Le régime de la taxe locale d'équipement est fixé par les articles 1585 A à 1585 H du Code général des impôts.

L'assiette de la taxe est constituée par la valeur de l'ensemble immobilier comprenant les terrains nécessaires à la construction et les bâtiments dont l'édification doit faire l'objet de l'autorisation de construire.

Cette valeur est déterminée forfaitairement en appliquant à la surface de plancher développée hors oeuvre une valeur au mètre carré variable selon la catégorie des immeubles.

Le taux de la taxe est actuellement fixé à 1 % de la valeur de l'ensemble immobilier.

Ce taux peut être porté jusqu'à 5 % par délibération du conseil municipal.

Il ne peut faire l'objet d'aucune modification avant l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la date de son entrée en vigueur.

Le conseil municipal est appelé à fixer le taux à 2% qui s'appliquera à l'ensemble des catégories numéros 1 à 9 de l'article 1585 D du Code général des impôts.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- de fixer le taux de la taxe locale d'équipement à 2% de la valeur de l'ensemble immobilier,
- de préciser que le taux de la taxe locale d'équipement s'appliquera à l'ensemble des catégories numéros 1 à 9 de l'article 1585 D du Code général des impôts.

## 11 - CESSION A MONSIEUR ET MADAME ALLOT

Monsieur et Madame Philippe Allot, domiciliés 18 rue Loïc Caradec, se proposent d'acquérir un terrain, contigu à leur propriété, d'une surface de 27 mètres carrés, correspondant à une partie de la parcelle de terrain cadastrée en section YM numéro 328.

France Domaine a été consultée sur la valeur vénale de ce terrain, conformément à la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public.

Le prix de cession est fixé à 10 € le mètre carré.

Cette cession envisagée vise à permettre à Monsieur et Madame Allot d'envisager un aménagement plus cohérent de leur propriété, alors que ce terrain n'a pas d'utilité publique établie.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver la cession à Monsieur et Madame Allot,
- de fixer le prix de cession à 10 € le m<sup>2</sup>,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi sous la forme notariée par l'étude de Maître Noguès, notaire à Lorient,
- de préciser que les frais d'acte et les frais de géomètre sont à la charge des acquéreurs.

## 12 - RENONCIATION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE

Monsieur Michel Venet, domicilié au lieu-dit « Kerloret », est titulaire d'une concession au columbarium (case numéro 1) établie par arrêté en date du 28 juin 1993.

Monsieur Venet a exprimé une demande tendant à renoncer à son droit à la concession établie pour une durée de cinquante ans.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- de prendre acte de la demande de Monsieur Venet tendant à renoncer à son droit sur la concession,
- de rembourser Monsieur Venet la partie du prix payé en fonction de la durée déjà écoulée.

Monsieur le Maire annonce qu'une plaque individuelle (qui présentera les mêmes caractéristiques de dimension) pourra prochainement être apposée par la famille dans le Jardin du souvenir.

### 13 - FRAIS DE DEPLACEMENTS SPORTIFS - MODALITES DE PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose de modifier les conditions de remboursement des dépenses engagées par les associations à caractère sportif.

Ces conditions ont été fixées par le conseil municipal lors de sa séance en date du 27 mars 2000.

La commission des sports propose de retenir la solution suivante : lorsque le déplacement sportif est organisé par une fédération agréée (rencontres amicales et tournois exclus) et si ce déplacement est d'au moins 50 kilomètres (suppression de la notion de déplacement hors département), la prise en charge communale est calculée au taux de 50% sur la base de 0,30 € par kilomètre. Il est ajouté que la part communale est de 50% de la facture acquittée par l'association lorsque le déplacement est effectué en car.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le dispositif modifié tel qu'il est décrit ci-dessus,
- de demander aux associations sollicitant le concours financier de la Commune de produire toutes pièces justificatives des dépenses effectuées.

AFFAIRES DIVERSES

Madame Gounaud informe le conseil municipal que le service de pédibus est interrompu en raison de l'insuffisance du nombre d'enfants.

Madame Gounaud annonce que des actions de sécurité routière seront organisées pendant les vacances de printemps en direction des jeunes adolescents (contrôle des vélos par exemple) et cite le Morbihan comme un exemple en matière d'implication des communes en matière de prévention routière.

Monsieur Jéhanno déplore l'absence de réseau internet à haut débit dans certains villages.

Monsieur le Maire indique que des antennes relais sont disposées ou vont être installées sur le château d'eau de La Montagne du Salut et de Saint-Sulan et ajoute qu'un correspondant référent existe dans le département auprès duquel il est possible de se rapprocher. Monsieur le Maire conclut en affirmant que l'alimentation en réseau haut débit ne relève pas de la compétence des communes.

Pour copie conforme,



Le Maire,

Gérard FALQUERHO